

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1803

26 juillet 2013

SOMMAIRE

Autodis S.A.	86530	Lance (SPF) SA	86544
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	86527	Lance (SPF) SA	86543
B.A. Partners Santé S.A.	86526	LBREP II Segovia S.à r.l.	86541
GCC Lux S. à r.l.	86498	LDI S.à r.l.	86541
GIGA Soparfi S.à r.l.	86498	LHI Objekt Poznan S.à r.l.	86540
Giga Tubes S.à r.l.	86503	Life Consulting Luxembourg S.A.	86541
Global Perspectives	86503	Limbecker Strasse Holding S.à r.l.	86540
GM Management S.à r.l.	86530	Linzor Energy Solutions S.à r.l.	86544
Graff Timepieces S.A.	86530	Little Steps S.à r.l.	86544
Graff Timepieces S.A.	86531	Logix XIV S.à r.l.	86541
Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF	86532	Luxor Holdings S.à r.l.	86543
Hannibal S.A.	86533	Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR	86525
HECTAS Gebäudedienste S.à r.l.	86540	Patmos au Luxembourg S.A.	86540
Henxel International S.A.	86532	Pharos SICAV - SIF	86533
Heralux	86542	Pilch Investments	86534
Hideal Partners S.à r.l.	86542	Pink Grafton S.à r.l.	86525
Hip Mezzanine S.à r.l.	86541	PKB International S.A.	86524
Hofaro S.A.	86542	Pria-Lux Sarl	86500
Hotchkis and Wiley (Luxembourg) S. A.	86532	Private Equity Capital Germany SeCS SI- CAR	86533
Immobilière Am Pull S.A.	86543	Pyrotex GB 1 S.A.	86534
Inter Ikea Holding S.A.	86531	Rayane Immobilière Internationale S.à r.l.	86501
International Holding and Financing S.A.	86543	Reagra	86533
Investeam	86540	Resitalia Holding S.à r.l.	86498
Investofort S.A.	86543	Rivesela Investments S.à r.l.-SPF	86511
Ivanhoe China Property Management S.à r.l.	86542	Sigma Fin International S.à r.l.	86502
IVS Group S.A.	86544	Triton-Vestar Luxco S.à r.l.	86511
JL Consulting s.à r.l.	86544	Tulip Flower S.à r.l.	86511
KLC Holdings III A S.A.	86530	Tyman Finance S.à r.l.	86503

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

Il convient de noter que l'adresse de l'associé Starfish Participations C.V. est désormais la suivante:

238 Herikerbergweg

Luna ArenA

1101 CM Amsterdam Zuidoost

Pays-Bas

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075017/15.

(130092691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

GIGA Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 162.155.

Les comptes annuels au 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075020/10.

(130092392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Resitalia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resitalia Equity S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 95.323,

here represented by its class B manager, Mr Patrice Gallasin, by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 May 2013,

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Resitalia Equity S.à r.l. is the sole shareholder of Resitalia Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on May 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 20, 2003 number 970, having its registered address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg modified by a deed established by notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on June 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2007 number 2028 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 95.325 (the Company).

- the Company has an issued share capital of one hundred and ninety-eight thousand euro (EUR 198,000) represented by nineteen thousand and eight hundred (19.800) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, appoints himself as company's liquidator and legal owner of all the shares of the Company, and in this qualification, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the appearing party at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Resitalia Equity S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.323,

représentée ici par son gérant classe B, Mr Patrice Gallasin, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mai 2013,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Resitalia Equity S.à.r.l. est l'actionnaire unique de Resitalia Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2003 numéro 970, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg le 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2007 numéro 2028 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.325 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 198.000) représenté par dix-neuf mille huit cent (19.800) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat

- la comparante, se désigne comme liquidateur de la Société et bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, et en cette qualité, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la partie comparante à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25471.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078055/83.

(130096526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pria-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 63.598.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PRIA-LUX SARL avec siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63 598, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 419 du 11 juin 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 26 mars 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 988 du 28 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Anna PIERRI, employée privée, demeurant à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Lucia CIQUERA, sans état, demeurant à Hesperange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Antonio PIERRI, commerçant, demeurant à Hesperange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

II.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'associés représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation anticipée, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme liquidateur Anna Maria PIERRI, secrétaire, née à Luxembourg, le 3 février 1978, demeurant à L-5880 Hesperange, 27, Ceinture Um Schlass.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir sous leur signature conjointe les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut, notamment dans le cadre de la liquidation, assigner les biens meubles et immeubles de la Société à l'un et à l'autre des deux associés, personnes physiques, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Pierri, Ciquera, Pierri et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 30 mai 2013.

Relation EAC/2013/6906. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013078048/54.

(130096002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Rayane Immobilière Internationale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 10, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 102.980.

L'an deux mil treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée Rayane Immobilière Internationale S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.980,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1.199 du 24 novembre 2004, page 57.510.

A comparu:

Madame Jamila KHELILI, juriste, née le 13 août 1971 à St Avoild (France), demeurant professionnellement à L-7217 Bereldange, 10 rue de Bridel.

La partie comparante détient l'ensemble des 500 parts sociales de 25.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500.-€.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-7217 Bereldange, 10 rue de Bridel.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 3, des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange. Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg. La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier les pouvoirs de signature comme suit:

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant, sauf pour ce qui est des actes de disposition relatifs aux biens immobiliers appartenant à la société, pour lesquels actes la signature conjointe du gérant et de l'associée est obligatoire.

Déclaration en matière de blanchiment

L'associée unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. KHELILI, KREUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7310. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078054/54.

(130096248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SIGMAFIN Sàrl, Sigma Fin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.018.

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Maria Luce SAMPIETRO, employée, née à Rome (Italie) le 28 janvier 1960, demeurant à L-1526 Luxembourg, 38, Val Fleuri,

ici représentée par Maître Joelle CHOUCROUN, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 34B, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Sigma Fin International S.à.r.l.», en abrégé «SIGMAFIN S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 34B, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.018, constitué suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 2886 du 3 décembre 2008 (ci-après la «Société»).

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est le seul et unique associé actuelle de ladite société et qu'elle s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé Monsieur Kim JENSEN a cédé ses cinq cents (500) parts sociales, à Madame Maria Luce SAMPIETRO, préqualifiée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associé la considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la société " Sigma Fin International S.à.r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne Artemis Audit & Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège sociale a L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B166.716, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joelle CHOUCROUN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013082793/54.

(130101468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Giga Tubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 162.167.

Les comptes annuels au 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075021/10.

(130092393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Global Perspectives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075023/10.

(130092267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Tyman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.900,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.782.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-ninth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Jasper Acquisition Holdings Limited, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of United Kingdom, with registered office at 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS and registered with the Companies House Registrar of Companies for England and Wales under number 6078798 (the "Sole Shareholder")

Hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("private limited liability company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate Purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling

and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Tyman Finance S.a r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to nineteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 19,900) represented by one hundred ninety-nine (199) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory,

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by one hundred ninety-nine (199) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of nineteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 19,900), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

Category A managers

- Mr. Kevin O'Connell, born on 9 March 1960 in Dublin (Ireland) and professionally residing at c/o Tyman plc, 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS; and
- Mr. James Brotherton, born on 7 August 1969 in London (United Kingdom) and professionally residing at c/o Tyman plc, 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS.

Category B managers

- Mr. Hans de Zwart, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage (The Netherlands) and professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Mr. Patrick van Denzen, born on 28 February 1971 in Geleen (The Netherlands) and professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Jasper Acquisition Holdings Limited, une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS et immatriculée auprès du Companies House Registrar of Companies For England and Wales sous le numéro 6078798 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet Social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Tyman Finance S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 19.900) représenté par cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entière du capital social représenté par cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 19.900), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérant(s) de catégorie A

- Mr. Kevin O'Connell, né le 9 mars 1960 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au c/o Tyman plc, 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS; et
- Mr. James Brotherton, né le 7 août 1969 à Londres (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au c/o Tyman plc, 65 Buckingham Gate, London SW1E 6AS.

Gérant(s) de catégorie B

- Mr. Hans de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Mr. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. Relation: LAC/2013/25257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076057/412.

(130093681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Triton-Vestar Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.401.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076055/10.

(130093633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Tulip Flower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076056/10.

(130093669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Rivesela Investments S.à r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.982.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the tenth day of June.

Before Us, Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1.- Mr José RIBA VENDRELL, company director, born in Barcelona (Spain), on 07 April 1943, residing at c/freixy 39, 3-2 0821 Barcelona (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 10 June 2013;

2.- Mrs Maria SERRANO LAPERAL, company director, born in Villanova (Spain), on 13 September 1944, residing at c/freixy 39, 3-2 0821 Barcelona (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 10 June 2013;

3.- Mr Jordi RIBA SERRANO, company director, born in Barcelona (Spain), on 12 September 1944, residing at travessera gracia 224, 5-2 08025 Barcelona (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 10 June 2013.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxyholder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société a responsabilité limitée") which the prenamed persons hereby form among themselves as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office. Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") in the form of a family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

The Company will exist under the name of "RIVESELA INVESTMENTS S.a r.l. - SPF"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one million two hundred thousand euro (1'200'000.- EUR) divided into thousand two hundred (1'200) shares with a par value of one thousand euro (1'000.- EUR), all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at four million euro (4'000'000.- EUR) to be divided into shares with no par value.

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Memorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

the time and the number of shares to be subscribed and issued; whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares,

bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6) shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum

and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's thousand two hundred (1'200) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of TWO MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND EURO and SEVENTY-TWO CENTS (2'775'326,72 EUR) thus being a total paid in amount of THREE MILLION NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SIX EURO and SEVENTY-TWO CENTS (3'975'326,72 EUR) as follows:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
1) Mr Jose RIBA VENDRELL, prenamed	756'000.-	756	756'000.-	1'748'455,83
2) Mrs Maria SERRANO LAPERAL prenamed	288'000.-	288	288'000.-	666'078,41
3) Mr Jordi RIBA SERRANO, prenamed	156'000.-	156	156'000.	360'792,47
TOTAL	1'200'000.-	1'200	1'200'000.-	2'775'326,72

The aggregate amount paid in thus being THREE MILLION NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SIX EURO and SEVENTY-TWO CENTS (3'975'326,72 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of ONE MILLION SEVENTY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN EURO and NINETY-SIX CENTS (1'078'687,96 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 06 June 2013 at TWO MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT EURO and SEVENTY-SIX EURO (2'896'638,76 EUR), which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 06 June 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of THREE MILLION NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SIX EURO and SEVENTY-TWO CENTS (3'975'326,72 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EURO (1'200'000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being TWO MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND EURO and SEVENTY-TWO CENTS (2'775'326,72 EUR) to the share premium account of the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed managers for an unlimited duration:

a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, Employee, born in Algrange (France), on 07 October 1970, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur José RIBA VENDRELL, administrateur de société, né à Barcelone (Espagne), le 07 avril 1943, demeurant à c/freixy 39, 3-2 0821 Barcelone (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée le 10 juin 2013.

2.- Madame Maria SERRANO LAPERAL, administrateur de société, née à Villanova (Espagne), le 13 septembre 1944, demeurant à c/freixy 39, 3-2 0821 Barcelone (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée le 10 juin 2013.

3.- Monsieur Jordi RIBA SERRANO, administrateur de société, né à Barcelone (Espagne), le 12 septembre 1944, demeurant à travessera gracia 224, 5-2 08025 Barcelona (Spain),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée le 10 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

La Société adopte la dénomination «RIVESLA INVESTMENTS S.à r.l. - SPF»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent mille euros (1'200'000.- EUR) divisé en mille deux cents (1'200) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à quatre millions d'euros (4'000'000.-EUR) qui sera divisé en parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant; si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les mille deux cents (1'200) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur de DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-DOUZE CENTS (2'775'326,72 EUR), soit une libération totale de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-DOUZE CENTS (3'975'326,72 EUR), comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission versée (EUR)
1) M. Jose RIBA VENDRELL, prénommé	756'000.-	756	756'000.-	1'748'455,83
2) Mme Maria SERRANO LAPERAL prénommée	288'000.-	288	288'000.-	666'078,41
3) M. Jordi RIBA SERRANO, prénommé	156'000.-	156	156'000.	360'792,47
TOTAL	1'200'000.-	1'200	1'200'000.-	2'775'326,72

Le montant total ainsi libéré, soit TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-DOUZE CENTS (3'975'326,72 EUR) a été intégralement libéré aux moyens (i) d'un apport en numéraire de la somme d'UN MILLION SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS et QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (1'078'687,96 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 06 juin 2013, à DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT EUROS et SOIXANTE-SEIZE CENTS (2'896'638,76 EUR), lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 06 juin 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-DOUZE CENTS (3'975'326,72 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En outre l'associé unique déclare allouer la somme d'UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1'200'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-DOUZE CENTS (2'775'326,72 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le siège social de la Société est établi 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

Le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, Employé Privé, né à Algrange (France), le 07 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7526. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013079809/736.

(130098227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079768/10.

(130097781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pink Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079767/10.

(130098051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dritten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg Nummer B 146206, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1097 vom 3. Juni 2009, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 23. Januar 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 910 vom 17. April 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.944.090,984 (zwei Millionen neunhundertvierundvierzigtausend neunzig Komma neunhundertvierundachtzig Euro) eingeteilt in 2.678.879,890 (zwei Millionen sechshundertachtundsiebzigtausend achthundertneunundsiebzig Komma achthundertneunzig) Manager-Aktien und 265.211,094 (zweihundertfünfundsechzigtausend zweihundertelf Komma null vierundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 25. März 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 106.466,453 (einhundertsechstausend vierhundertsechszehn Komma vierhundertdreiundfünfzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 9.590,703 (neuntausend fünfhundertneunzig Komma siebenhundertdrei) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneundneunzig Euro),

- 96.875,750 (sechszehnundachtzigtausendachthundertfünfundfünfzig Komma siebenhundertfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.687.575,76 (neun Millionen sechszehnhundertachtzigtausend fünfhundertfünfundfünfzig Komma sechsundsiebzig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.050.557,437 (drei Millionen fünfzigtausend fünfhundertsiebundsiebzig Komma vierhundertsechszehn Euro) eingeteilt in 2.775.755,640 (zwei Millionen siebenhundertfünfundfünfzigtausend siebenhundertfünfundfünfzig Komma sechszehnhundertvierzig) Manager-Aktien und 274.801,797 (zweihundertvierundsiebzigtausend achthunderteine Komma siebenhundert-iebenundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5 Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 3,050,557.437 (three million fifty thousand five hundred and fifty-seven point four hundred and thirty-seven Euro) represented by 2,775,755.640 (two million seven hundred and seventy-five thousand seven hundred and fifty-five point six hundred and forty) Manager-Shares and 274,801.797 (two hundred and seventy-four thousand eight hundred and one point seven hundred and ninety-seven) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26041. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. Juni 2013.

Référence de publication: 2013079763/88.

(130097798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076253/10.

(130094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 270.552,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, in residing Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 May 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirteen thousand four hundred eighty-four euro (EUR 213,484.-) with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2144 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.787 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1545 of 20 June 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand sixty-eight euro (EUR 57,068.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirteen thousand four hundred eighty-four euro (EUR 213,484.-) to two hundred seventy thousand five hundred fifty-two euro (EUR 270,552.-).

2 To issue fifty-seven thousand sixty-eight (57,068) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five million six hundred forty-nine thousand six hundred eighty-six euro (EUR 5,649,686.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand sixty-eight euro (EUR 57,068.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thirteen thousand four hundred eighty four euro (EUR 213,484.-) to two hundred seventy thousand five hundred fifty-two euro (EUR 270,552.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue fifty-seven thousand sixty-eight (57,068) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, represented by virtue of an aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for fifty-seven thousand and sixty-eight (57,068) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of five million six hundred forty-nine thousand six hundred eighty-six euro (EUR 5,649,686.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of receivables towards the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five million seven hundred six thousand seven hundred fifty-four euro (EUR 5,706,754.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the fifty-seven thousand and sixty-eight shares of nominal value one euro (EUR 1.-) each (total fifty-seven thousand and sixty-eight euro (EUR 57,068.-), to be issued with a total share premium of five million six hundred forty-nine thousand six hundred eighty-six euro (EUR 5,649,686.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty-seven thousand and sixty-eight (57,068) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred seventy thousand five hundred fifty-two euro (EUR 270,552.-) divided into two hundred seventy thousand five hundred fifty-two (270,552) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1. -), and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.953 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employé privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 mai 2013.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt quatre euros (EUR 213.484.-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.787 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1545, en date du 20 juin 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-sept mille soixante-huit euros (EUR 57.068,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt quatre euros (EUR 213.484,-) à deux cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 270.552,-).

2 Émission de cinquante-sept mille soixante-huit (57.068) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.649.686,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-sept mille soixante-huit euros (EUR 57.068,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt quatre euros (EUR 213.484,-) à deux cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 270.552,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante-sept mille soixante-huit (57.068) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prénommée, représentée en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire cinquante-sept mille soixante-huit (57.068) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq million six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.649.686,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances envers la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinq million sept cent six mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 5.706.754,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cinquante-sept mille soixante-huit parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (total EUR 57.068,-), à émettre avec une prime d'émission de cinq million six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 5.649.686,-)».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante-sept mille soixante-huit (57.068) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 270.552,-) représenté par deux cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-deux (270.552) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2013. Relation: DIE/2013/6449. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076252/176.

(130094465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Autodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 18, Op der Drieschen, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 79.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013076250/10.

(130094547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

GM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 152.285.

Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075024/11.

(130092713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

KLC Holdings III A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075101/9.

(130092725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Graff Timepieces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.724.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013075027/15.

(130092631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Graff Timepieces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075028/10.

(130092633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 30 mai 1992,
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 14 novembre 2011 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 2 janvier 2012.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 16 mai 2013 et de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société tenue en date du 16 mai 2013 que:

- en vue de la fin de son mandat comme Administrateur de la Société, Monsieur Per LUDVIGSSON, de nationalité suédoise, né le 26/04/1943 à Kvånum, Suède, et résidant au Rorgångaregatan 3, S-252 70 Råå, Suède, se retire de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration le 31 mai 2013;

- Monsieur Mathias KAMPRAD, de nationalité suisse, né le 16/04/1969 à Epalinges, Suisse, et résidant à 13 Pembridge Square, Apartment 5, GB - W2 4EH Londres, Grande Bretagne, est élu comme Président du Conseil d'Administration de la Société à partir de l'assemblée annuelle ayant lieu le 31 mai 2013; et

- Monsieur Hans GYDELL, de nationalité suédoise, né le 15/10/1952 à Malmö, Suède, et résidant au: Chaussée de Waterloo 965, C.4. 2, B-1180 Uccle, Belgique, est élu comme Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société;

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 31 mai 2013:

- que les mandats des administrateurs suivants venant à échéance,

* Ingvar KAMPRAD, de nationalité suédoise, né le 30/03/1926 à Pjätteryd, Suède, et résidant au 13, chemin de Plan-champs, CH-1066 Epalinges, Suisse;

* Per LUDVIGSSON, de nationalité suédoise, né le 26/04/1943 à Kvånum, Suède, et résidant au Rorgångaregatan 3, S-252 70 Råå, Suède;

* Hans GYDELL, de nationalité suédoise, né le 15/10/1952 à Malmö, Suède, et résidant au: Chaussée de Waterloo 965, C.4. 2, B-1180 Uccle, Belgique;

* Staffan BOHMAN, de nationalité suédoise, né le 13/08/1949 à Bromma, Suède and résidant au: Smedslättstorget 51, S-167 63 Bromma, Suede; et

* Lennart Arne STEN, de nationalité suédoise, né le 18/03/1959 à Partille, Suède, et résidant au 35, Strandvågen, S-182 60 Djursholm, Suède.

- que les administrateurs suivants ont été réélus comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

* Hans GYDELL, de nationalité suédoise, né le 15/10/1952 à Malmö, Suède, et résidant au: Chaussée de Waterloo 965, C.4. 2, B-1180 Uccle, Belgique;

* Staffan BOHMAN, de nationalité suédoise, né le 13/08/1949 à Bromma, Suède et résidant au: Smedslättstorget 51, S-167 63 Stockholm - Bromma, Suède; et

* Lennart Arne STEN, de nationalité suédoise, né le 18/03/1959 à Partille, Suède, et résidant au 35, Strandvågen, S-182 60 Djursholm, Suède.

- que le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juin 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013075072/50.

(130092227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hotchkis and Wiley (Luxembourg) S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.207.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013075036/11.

(130092607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.276.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 juin 2013

1) Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3) Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4) Monsieur David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HENXEL INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075043/22.

(130092552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075039/11.

(130092825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013075040/11.

(130092184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pharos SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 161.531.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077368/10.

(130094793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 29 avril 2013

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Luc Versele, demeurant Schoutput, 15, B-9830 St-Martens-Latem, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Willy Van Vossole, demeurant Steenkouterlaan, 5, B-9280 Lebbeke, Administrateur

- Monsieur Joris Cnockaert, demeurant 251, Boulevard Sylvain Dupuis, B-1070 Bruxelles, Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2013.

2) L'Assemblée nomme DELOITTE Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 67895), siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2013077410/22.

(130095644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Private Equity Capital Germany SeCS SICAR

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013077376/12.

(130094977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.767.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077378/10.

(130095102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pilch Investments, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 5.097.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary in residence in Luxembourg

There appeared:

1) Mr Jan BOGDAN PILCH, company's director, born on the 23rd day of June 1965 in Wisla, Poland, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow, Poland,

2) Mrs Renata Bogumila PILCH, company's director, born on the 23rd day of August, 1968 in Pabianice, Poland, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow, Poland,

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated respectively on May 22, 2013 and May 21, 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "Pilch Investments", Société Civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers

Art. 5. The share capital is fixed at FORTY THOUSAND EUROS (40,000,- EUR), represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a nominal value of FORTY EUROS (40 EUR) each.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code.

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company. Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full rights as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 50,000,- EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting. The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote. Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature or importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- 1) Mr Jan Bogdan PILCH, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declares to subscribe for nine hundred (900) shares with a par value of forty euros (EUR 40) each and to have

them fully paid up by (i) contribution in kind of 1080 shares representing 90% of the share capital of the company "ARTAREN HOLDINGS LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Theseos, 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 242504, and by (ii) a contribution in cash of eighteen thousand euros (EUR 18.000.-).

- 2) Mrs Renata Bogumila PILCH, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declares to subscribe to one hundred (100) shares with a par value of forty euros (40.-EUR) each and to have them fully paid up by (i) contribution in kind of 120 shares representing 10% of the share capital of the company "ARTAREN HOLDINGS LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Theseos, 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 242504, and by (ii) a contribution in cash of two thousand euros (EUR 2,000.-).

It results from a certificate issued on the June 6, 2013, by the managers of the company "ARTAREN HOLDINGS LIMITED, that:

"Mr Jan Bogdan PILCH, Director of companies, born on 23/06/1965 in Wisla, Poland, residing at Skrzetuskiego 23, 3 0-441 Krakow (Poland) is the owner of 1080 shares with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- Mrs. Renata Bogumila PILCH, Director of companies, born on 23/08/1968 in Pabianice, Poland, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow (Poland) is the owner of 120 shares with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Jan Bogdan PILCH and Mrs. Renata Bogumila PILCH prenamed, are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 1.200 shares to be contributed are worth at least EUR 25.400.654,79 -, this estimation being based on the attached valuation report;

- the said estimation has not decreased till today."

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) in cash and the amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) in kind is transferred to the share capital and the surplus, being EUR 25,380,654.79, will be transferred to a share premium account.

Such certificates, as well as the aforementioned valuation reports, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

All the shares have been paid up in cash to the extent of twenty thousand euro (20.000,- EUR), so that the said amount is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately at one thousand euros (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

And at this moment, the appearing persons, represented as stated above and representing the whole of the share capital, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr. Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally in 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Mrs Marie-Laure AFLALO, director of companies, born in Fes (Morocco) on the 22nd day of October, 1966, residing professionally in 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 50,000.- EUR.

For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le six juin

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jan BOGDAN PILCH, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1965 à Wisla, Pologne, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie, Pologne,

2) Madame Renata Bogumila PILCH, administrateur de sociétés, née le 23 août 1968 à Pabianice, Pologne, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie, Pologne.

Les deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées respectivement du 22 mai 2013 et 21 mai 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Pilch Investments», Société Civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la signature unique d'un des gérants pour toute transaction ne dépassant pas les 50.000,- EUR. Pour toute transaction dépassant les 50.000,- EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Jan Bogdan PILCH, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu de la procuration susvisée,

lequel déclare souscrire neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune et les libérer moyennant (i) apport en nature de mille quatre-vingts (1080) actions représentant 90% du capital social total de la société «ARTAREN HOLDINGS LIMITED», une société de droit chypriote, ayant son siège social à Thiseos, 4, Egekomi, P.C. 2413, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 242504 et (ii) par contribution en espèces de dix-huit mille euros (18.000,- EUR).

2) Madame Renata Bogumila PILCH, prénommée, ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu de la procuration susvisée,

laquelle déclare souscrire cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, et les libérer moyennant (i) apport en nature de 120 actions représentant 10% du capital social total de la société «ARTAREN HOLDINGS LIMITED», une société de droit chypriote, ayant son siège social à Thiseos, 4, Egekomi, P.C. 2413, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 242504 et (ii) par contribution en espèces de deux mille euros (2.000,-EUR).

Il résulte d'un certificat émis en date du 6 juin 2013 par les gérants de la société «ARTAREN HOLDINGS LIMITED», préqualifiée que:

- Monsieur Jan BOGDAN PILCH, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1965 à Wisla, Pologne, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie, Pologne, est le propriétaire de 1.080 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune de la Société.

- Madame Renata Bogumila PILCH, administrateur de sociétés, née le 23 août 1968 à Pabianice, Pologne, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie, Pologne, est la propriétaire de 120 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune de la Société.

- les actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Jan Bogdan PILCH et Madame Renata Bogumila PILCH sont les seuls ayants-droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi chypriote et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises à Chypre, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les 1.200 actions apportées de la société sont estimées à une valeur de 25.400.654,79 EUR, cette estimation étant basée sur le rapport d'évaluation ci-joint;

- ladite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour.»

Le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR) en espèces et de VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR) en nature est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 25.380.654,79 EUR) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, ainsi que le certificat d'évaluation susmentionné, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Toutes les parts sociales ont été libérées en espèces à concurrence du montant total de VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La Société sera engagée par la signature unique d'un des gérants pour toute transaction ne dépassant pas les 50.000,- EUR. Pour toute transaction dépassant les 50.000,- EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26295. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077369/309.

(130095514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Patmos au Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077382/10.

(130094839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

HECTAS Gebäudedienste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 38, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 146.921.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013078613/12.

(130096970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Investeam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075076/10.

(130092268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Limbecker Strasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.182.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013075125/15.

(130092748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

LHI Objekt Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 140.982.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013075122/11.

(130092237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

LDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Klenbousbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 159.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 07 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013075121/10.

(130092284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075119/10.

(130092755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Life Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.516.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075123/10.

(130092263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Logix XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.729.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075108/13.

(130092474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hip Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075046/10.

(130092259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.868.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HERALUX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075044/11.

(130092666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013075045/11.

(130092532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ivanhoe China Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.342.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013075057/22.

(130092482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFARO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2013075048/11.
(130092923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Immobilière Am Pull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 240, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 135.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075068/10.
(130092718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Investofort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 143.011.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013075077/11.
(130092495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

International Holding and Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 155.608.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075075/10.
(130092362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Luxor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013075130/12.
(130092167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 144.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075111/10.
(130092274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

JL Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.796.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075088/10.

(130092556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Linzor Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 177.723.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075107/10.

(130092892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075112/10.

(130092275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IVS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.294.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mai 2013 au 35, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a décidé de renouveler le mandat de la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises agréé. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013075083/14.

(130092484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Little Steps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 279, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 170.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013075126/10.

(130092270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.
